

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi 28 novembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est rassemblé dans la salle de l'espace multiculturel La Lanterne à Grâces, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOUILLOT Lise; GENETAY Stéphanie; GOASDOUE Gérard; GUILLOU Claudine; LE BIANIC Yvon; LE BLEVENNEC Gilbert; LE CALVEZ Michel; LE FOLL Marie-Françoise; LE GOFF Yannick; VAUTHIER Ophélie; VILLECROZE Philippe;

Administrateurs absents excusés :

BOSCHER Marina; COCGUEN Marie-Jo; CROISSANT Guy; ECHEVEST Yannick; GEORGELIN Dominique; INDERBITZIN Laure-Line; LE BLOAS Mireille; LE MEAUX Vincent; LEVEDER Adeline; NAUDIN Christian; RASLE-ROCHE Morgan; THOMAS Joseph;

Administrateurs absents :

LE SAULNIER Brigitte; OLLIVRO Hervé;

Administrateur absent ayant donné pouvoir : NAUDIN Christian à GUILLOU Claudine

En exercice : **25**
Présents : 11
Absents : 14
Représenté : 1

Date d'envoi des convocations : **22 novembre 2024**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2024-11-51

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

**EHPAD – CREATION EMPLOIS NON PERMANENTS
DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS
POUR REMPLACER DES AGENTS PUBLICS MOMENTANEMENT INDISPONIBLES
POUR L'ANNEE 2025**

PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-13 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-13 ;

VU le Procès-Verbal de carence du Conseil d'administration du 21 novembre 2024,

CONSIDERANT, que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou momentanément indisponibles

Lecture entendue et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou momentanément indisponibles.
Le Président ou son représentant sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- **DECIDE** de prévoir en conséquence la diffusion des dits postes à la Bourse de l'emploi du CDG pour l'année 2025.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente,

